

**COMMUNE DE LA TABLE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 14 septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de LA TABLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-François CLARAZ.

Étaient présents : Jean-François CLARAZ, Jean CAILLET, Clément JACQUEMMOZ, Chantal PERRAZ, Claudine PERRIN, Michèle ROYBON, Bernard THIABAUD, Bernard THOMAS,

Absent excusé : Michel FORAY (représenté par Clément JACQUEMMOZ)

Secrétaire de séance : Michèle ROYBON.

Au préalable, le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal souhaitent à Isabelle UGINET, nouvelle secrétaire de mairie, succédant à Delphine BARBIER, la bienvenue et la pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

**1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 23 AOUT 2018 :**

Il est approuvé à l'unanimité.

**2 - TRAVAUX DE SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU HAMEAU DES CURTETS - CONVENTION TECHNIQUE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Afin de sécuriser la traversée du hameau des Curtets, un projet d'aménagement de 3 ralentisseurs de type « dos d'âne » en remplacement des coussins berlinois, nécessite la signature d'une convention technique avec le Conseil départemental.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement de 3 ralentisseurs et autorise le Maire à signer la convention technique (conditions d'occupation du domaine public et modalités de réalisation et d'entretien des ouvrages) avec le Conseil départemental.

**3 - CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL (CAT C) - NON PERMANENT - BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

En octobre 2017, un emploi non permanent pour un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au service technique, a été créé pour l'entretien des locaux de la mairie, de la salle des fêtes et des gîtes. La fin de contrat intervient le 8 octobre prochain. Du fait de la prolongation de l'indisponibilité du titulaire du poste, le renouvellement du contrat doit être envisagé pour le poste de Adjoint technique territorial (catégorie C), non permanent, à temps non complet, pour un besoin temporaire, sur une période 5 mois (maximum 12 mois sur 18 mois consécutifs), pour la période du 9 octobre 2018 au 7 janvier 2019.

Il est précisé que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 1 heure 30. Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 347, indice majoré 325. Cette décision est approuvée à l'unanimité.

**4- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FDEC 2019 POUR L'ACHAT D'UN EQUIPEMENT DE DENEIGEMENT**

Le Maire expose le projet d'achat d'un tracteur de déneigement équipé d'une saleuse auto chargeuse et de chaînes. Le véhicule de déneigement RENAULT actuel acquis en 2002, nécessitant d'importantes réparations, il est préférable de vendre ce matériel vétuste

Une consultation a été lancée et un tableau comparatif des offres est remis aux membres du conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'acquérir le tracteur et les équipements proposés et, approuve la proposition de la société Serge MONOD EQUIPEMENT pour un montant de 97 500.00 € HT comprenant : le tracteur, la saleuse auto chargeuse et les chaînes ainsi qu'un décalage de TVA à novembre 2019.

La proposition de reprise de l'ancien véhicule et de la saleuse pour un montant de 17 500.00 € HT est retenue.

Le conseil municipal sollicite l'aide financière du Conseil Départemental de la Savoie au titre du FDEC 2019.

Il adopte le plan de financement suivant :

- Subvention (Conseil Départemental) : LA PLUS ELEVEE POSSIBLE

- autofinancement ..... : POUR LE COMPLEMENT

La somme correspondant à l'achat du tracteur et ses options sera échelonnée sur 5 annuités de 16 232,00 € - taux 0.70% - frais de dossier 125.00 € TTC.

Les crédits seront inscrits aux budgets de la commune.

Le conseil municipal sollicite l'autorisation de commander ces matériels avant l'octroi de la subvention et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents référents

#### 5- INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le Receveur Municipal apporte son concours pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

Par courrier du 31 août 2018, Christian COUSTEL receveur sollicite une révision de son taux d'indemnité calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur l'augmentation du taux, se prononce à la majorité pour un taux de 80% (70% sur l'exercice précédent).

#### 6- EVOLUTION DES CONVENTIONS FOURRIERE SPA

Par courrier du 27 août 2018 adressé à la commune de LA TABLE, La S.P.A. de SAVOIE informe des évolutions décidées par leur Conseil d'administration, sur les évolutions tarifaires.

Le dernier ajustement date de 2001.

Le coût annuel de l'adhésion sera de 0.75 euros par habitant (au lieu de 0,60 euros précédemment), augmenté des frais de déplacements de la S.P.A. de 1,40 € par km (au lieu de 0.43€).

Ainsi, ces tarifs seront applicables dès retour de la nouvelle convention à signer - délai de réception avant le 31/10/2018.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la nouvelle convention de fourrière pour tous animaux de compagnie errants ou trouvés en état de divagation avec la S.P.A. de Chambéry. Il autorise le Maire à signer la présente convention et tout document afférent

#### 4 - QUESTIONS DIVERSES :

**DOSSIER D'URBANISME EN COURS (information des dossiers déposés) :**

- Déclaration préalable de Mme GIRARD Christiane, La Provenchère : modification d'ouvertures existantes.
- Déclaration préalable de la Société L'Adrey de Lonsemard représentée par Mr Sylvain ROCHEX, Tounaloup : construction d'un abri agricole à usage de stockage, séchage et entreposage.
- Déclaration préalable de Mr Arnaud THOMAS, Les Curtets : construction d'une murette + grillage autour d'une partie de la maison (le long de la route)
- Déclaration préalable de Mr Alain THOMAS, Les Curtets : construction d'une murette + grillage le long de la route

#### TRAVAUX :

- Périimètre de protection des captages : procédure toujours en cours à l'ARS
- Cimetière : début des travaux 1<sup>ère</sup> tranche à partir du 19 sept 2018 pour 1 mois environ.
- Aménagement Repidon - le panneau STOP sera repositionné et l'engazonnement réalisé à court terme.
- Vente coupe Bois : le 5/10/18 à Poisy (74)
- martelage de la parcelle 1 : le 27/9/18

#### AFFAIRES COMMUNALES :

Elections : dans le cadre du Répertoire Electoral Unique (REU), l'INSEE gèrera les listes électorales.

Une commission de contrôle est constituée à l'échelle communale :

- un membre du Conseil Municipal qui ne soit ni le Maire, ni les adjoints, désigné parmi les volontaires par le Préfet (représentants LA TABLE Chantal PERRAZ et Clément JACQUEMMOZ).
- un délégué de l'administration désigné par le Préfet
- un délégué désigné par le Tribunal de Grand Instance

Prédation : Par arrêté préfectoral DDT/SEEF n° 2018-1130 délivré le 3 septembre 2018 un lieutenant de louveterie est autorisé à effectuer des tirs de défense simple en vue de la protection du troupeau de Mr GIRERD alpagiste au Champet qui a subi 5 attaques le 19/7, 14/8, 21/8, 01/09 et 12/09/18.

Rencontres TEPOS (Territoire Energie POSitive) du 26 au 28 septembre 2018 à Montmélian :

Bulletin municipal 2019 : réflexions sur les thèmes à aborder (pesticides, abeilles, recensement de la population (historique), scolaire, etc..)

Le prochain conseil est prévu le mardi 23 octobre 2018 à 19h30.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,  
Jean-François CLARAZ

